

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1er – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services s’appliquent, sans restriction ni réserve à l’ensemble des ventes et prestations exécutées l’Institut des Arts Inclusifs, 235 Montée de la Batterie de la Montagne – 83500 LA SEYNE-SUR-MER ; sous le numéro SIRET 300 586 179 00776, auprès d’acheteurs (ci-après, le « Stagiaire »), désirant acquérir les produits ou bénéficier des prestations de services (ci-après, les « Services ») proposés par l’Institut des Arts Inclusifs. Elles précisent notamment les conditions de réservation, d’achat et de paiement ainsi que les conditions d’annulation des Services. Le Stagiaire déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées.

Ces Conditions Générales pouvant faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable à l’achat du Stagiaire est celle en vigueur à la date de passation de la réservation. Les Conditions Générales sont disponibles sur le site internet www.institutdesartsinclusifs.com qui permet la réservation des Services.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de l’Institut des Arts Inclusifs constituent la preuve de l’ensemble des transactions conclues avec le Stagiaire.

Le fait pour le Stagiaire, de commander sur le Site Internet emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Stagiaire, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à l’Institut des Arts Inclusifs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose, à tout moment, d’un droit d’accès, de rectification, et d’opposition à l’ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à Institut des Arts Inclusifs, 235 Montée de la Batterie de la Montagne – 83500 LA SEYNE-SUR-MER ou à l’adresse électronique culturepourtous@adapei83.fr.

La validation de la commande ou le paiement du prix par le Stagiaire vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Stagiaire reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits et Services proposés par l’association.

ARTICLE 2 – Commandes de Services

2.1. – Description des Services

Le Stagiaire doit être majeur au moment de la passation de la commande de Services.

En commandant les Services, le Stagiaire certifie qu’il s’est assuré qu’il n’est l’objet d’aucune contre-indication à la pratique du sport et plus particulièrement des activités proposées par l’Institut des Arts Inclusifs, à savoir notamment des cours de danse inclusifs.

l’Institut des Arts Inclusifs propose différentes formations, notamment :

- Journée de sensibilisation à la différence
- Enseigner la danse inclusive et adaptée
- Créer en danse inclusive
- Gérer un événement artistique inclusif
- Le corps et ses résonances
- Référents Artistiques

a) Les formations :

Les formations peuvent être achetées soit directement sur le Site Internet, soit auprès de nos bureaux (culturepourtous@adapei83.fr).

Le nombre de place dans les formations étant limité, il est conseillé au Stagiaire de réserver ses cours sur la plateforme en ligne se trouvant sur le site Internet, soit auprès de nos bureaux (culturepourtous@adapei83.fr).

A compter de la signature du contrat de formation, le Stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

Le stagiaire s'engage à verser un acompte à l'inscription, paiement par chèque ou virement. Puis il s'engage à verser le solde 30 jours avant le début de la formation.

Le centre de formation souscrit une assurance pour ses formateurs et leurs prestations garantissant la responsabilité civile. Pour les participants ils leur incombent toute responsabilité d'assurance civile et individuelle. En cas de déplacement en voiture, l'assurance du véhicule est en cause.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (dont la cause médicale), le contrat de formation professionnelle est résilié.

En cas de désistement du candidat, plus de 30 jours avant le début de la Formation, les arrhes ne seront pas restituées.

Après paiement du solde de la formation :

- En cas de désistement plus de 15 jours avant le début de la Formation (hors cas de force majeure dont la cause médicale), seul l'acompte sera restitué au stagiaire.

- En cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la Formation (hors cas de force majeure dont la cause médicale), aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le remboursement de la totalité de la Formation sera effectué auprès du stagiaire.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Toulon sera seul compétent pour régler le litige.

b) Autres Services :

Les autres prestations de formation spécifique seront mises en œuvre sur la base d'un devis établi par Au Nom de la danse en fonction des caractéristiques de la demande du Stagiaire.

ARTICLE 3 – Conditions d'accès aux Services

L'accès aux formations est conditionné au respect des règles suivantes :

– Le Stagiaire devra se présenter 15 minutes avant l'heure de début de la formation.

– L'heure de début de réalisation des services ne sera pas décalé en cas de retard du Stagiaire quel qu'en soit la cause ;

– Le Stagiaire devra respecter le règlement intérieur du centre de formation, reproduit en article 4 ci-après, sous peine d'expulsion de la formation sans remboursement.

ARTICLE 4 – Règlement Intérieur

– Accès aux formations interdit aux personnes mineures non accompagnées par un majeur

– Lieu non fumeur

– Pas de retard de plus de 15 minutes aux formations sinon l'accès sera refusé et sans remboursement

– Aucun spectateur n'est autorisé pendant les formations

- Aucun comportement dangereux pour soi et/ou les autres
- Le Stagiaire certifie avoir une assurance responsabilité civile et être apte à pratiquer une activité sportive
- Pas de dégradation du matériel ou des locaux
- Pas de personne en état d'ivresse, sous emprise de drogue ou médicaments dangereux
- Animaux interdits
- Enfants interdits
- Les comportements irrespectueux, calomnieux, diffamatoires, injurieux, racistes, homophobes, les écrits diffusés sur les réseaux sociaux et tous autres supports internet, visant à nuire ou mettre mal à l'aise les participants ou membres de l'équipe, ou à la réputation de l'Institut des Arts Inclusifs, etc... ne sont pas tolérés et donneront suite à une exclusion sans remboursement.

ARTICLE 5 – Prix

Les Produits et Services sont fournis aux prix en vigueur figurant chez l'Institut des Arts Inclusifs et sur le Site Internet, lors de l'enregistrement de la commande. Les prix sont exprimés en Euros TTC et/ou en Dollars Canadiens.

Le paiement demandé au stagiaire correspond au montant total de l'achat, en ce compris ces frais.

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

Sauf accord contraire, le prix est payable comptant, en totalité par paiement sécurisé sur le Site Internet, par virement bancaire ou via Paypal.

En cas de paiement par chèque bancaire, une pièce d'identité sera demandée, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

En outre, l'Institut des Arts Inclusifs se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la réservation de la formation effectuées par le Stagiaire et de lui interdire l'accès aux formations.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par l'Institut des Arts Inclusifs pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Stagiaire sauf en cas de paiement en plus de trois fois et en cas de frais bancaires pour impayés.

ARTICLE 7 – Droit de rétractation concernant les Services achetés sur le Site Internet

Conformément aux dispositions légales en vigueur, si le Stagiaire a acheté les Services sur le Site Internet, le Stagiaire dispose d'un délai de 14 jours à compter de la commande des Services pour exercer son droit de rétractation auprès de l'Institut des Arts Inclusifs, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement.

A compter de la signature du contrat de formation, le Stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

Le stagiaire s'engage à verser un acompte à l'inscription, paiement par chèque ou virement. Puis il s'engage à verser le solde 30 jours avant le début de la formation.

Le centre de formation souscrit une assurance pour ses formateurs et leurs prestations garantissant la responsabilité civile. Pour les participants ils leur incombent toute responsabilité d'assurance civile et individuelle. En cas de déplacement en voiture, l'assurance du véhicule est en cause.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (dont la cause médicale), le contrat de formation professionnelle est résilié. En cas de désistement du candidat, plus de 30 jours avant le début de la Formation, les arrhes ne seront pas restituées.

Après paiement du solde de la formation :

- En cas de désistement plus de 15 jours avant le début de la Formation (hors cas de force majeure dont la cause médicale), seul l'acompte sera restitué au stagiaire.
- En cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la Formation (hors cas de force majeure dont la cause médicale), aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le remboursement de la totalité de la Formation sera effectué auprès du stagiaire.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Toulon sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 8 – Responsabilité de l'Institut des Arts Inclusifs – Garantie

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Les Services sont assurés par des professionnels expérimentés qui sont chargés de leur mise en œuvre.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le remboursement de la totalité de la Formation sera effectué auprès du stagiaire.

ARTICLE 9 – Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Stagiaire sont notamment nécessaires au traitement de sa réservation et à l'établissement des factures.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de l'Institut des Arts Inclusifs chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des réservations.

Le Stagiaire dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à Institut des Arts Inclusifs, 235 Montée de la Batterie de la Montagne – 83500 LA SEYNE-SUR-MER ou à l'adresse électronique culturepourtous@adapei83.fr.

ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle

Le contenu du Site internet et des formations est la propriété de l'Institut des Arts Inclusifs et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, l'Institut des Arts Inclusifs reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc. réalisés (même à la demande du Stagiaire) en vue de la fourniture et de la présentation des Services.

ARTICLE 11 – Droit applicable – Langue

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

ARTICLE 12 – Litiges

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS DE SERVICE ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ETRE RESOLUES ENTRE l'Institut des Arts Inclusifs ET LE STAGIAIRE SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

Le Stagiaire qui a acheté les prestations est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 13 – INTERVENANTS / AUTOENTREPRENEURS

Les paiements des factures seront effectués selon La Loi de Modernisation de l'Économie (LME) de janvier 2009 oblige dorénavant les professionnels à payer au plus tard 45 jours fin de mois ou 60 jours calendaires après l'émission de la facture.

Modification de la Loi 6 Août 2015:

Article L. 441-6 I alinéa 9 du Code de commerce :

Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier.

ARTICLE 14 – Information précontractuelle – Acceptation du Stagiaire

Si le Stagiaire a acheté les Services, il reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Produit concerné ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel l'Institut des Arts Inclusifs s'engage à le réaliser ;
- les informations relatives à l'identité de l'Institut des Arts Inclusifs, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités)

d'exercice de ce droit), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

ARTICLE 15 – MEDIATION – LITIGE

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur est MEDIATION-NET. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mediation-net-consommation.com – ou par courrier MEDIATION-NET – 34, rue des Épinettes – 75017 PARIS »

Conformément à l'article:

Article R 616-1 « en application de l'article L 616-1, le professionnel communique au consommateur les coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont il relève, en inscrivant ces informations de manière visible et lisible sur son site internet, sur ses conditions générales de vente ou de service, sur ses bons de commande ou en l'absence de tels supports, par tout autre moyen approprié. Il y mentionne également l'adresse du site internet du ou de ces médiateurs »